

LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

Le Syndicat Départemental de la Voirie est un service public, présent auprès des Collectivités du Département de la Charente-Maritime, pour aménager, développer et entretenir leur patrimoine.

Le Syndicat Départemental de la Voirie dispose de compétences pour vous accompagner sur les sujets suivants :

1) INGÉNIERIE PATRIMONIALE SUR VOIRIE

Le Syndicat Départemental de la Voirie propose à ses adhérents, dans le cadre d'un conventionnement quadriennal, la réalisation de missions dénommées ASSISTANCE TECHNIQUE GÉNÉRALE.

Cette mission comprend de l'assistance technique et administrative et consiste à produire des outils d'assistance à la gestion patrimoniale permettant une meilleure connaissance du réseau routier des collectivités.

1.1. Mission d'assistance technique et administrative comportant les prestations suivantes :

- > Conseils sur les techniques de réparation,
- > Conseils techniques sur les différentes prestations proposées (signalisation verticale, horizontale, mise en place de radars pédagogiques ...),
- > Conseil sur la gestion du réseau,
- > Conseil juridique sur la gestion du domaine public,
- > Conseil sur les classements, déclassements, cessions...,
- > Conseil concernant les conditions juridiques et système de redevance pour occupation du domaine public, servitudes de passage, gestion des chemins ruraux (droits et obligations, récupération de voies),
- > Conseil en cas de dégradation (si dommage anormal par un usager) et entretien des voies,
- > Conseil concernant la définition des limites d'agglomération,
- > Conseil sur l'utilisation des pouvoirs de police du Maire dans le cadre de la circulation, du stationnement...,
- > Conseil sur la gestion et le transfert des biens de sections de commune,
- > Conseil sur les droits et obligations des riverains (gestion des eaux de ruissellement notamment, élagage...),
- > Conseil concernant l'élaboration du règlement de voirie,
- > Assistance administrative (aspect subventions, marchés publics...).

1-2 Mission de réalisation d'un diagnostic de voirie permettant :

- Une meilleure connaissance du réseau routier par les maîtres d'ouvrage
 - Un entretien mieux ciblé
 - Une programmation plus fine et plus adaptée
- Les missions réalisées sont les suivantes :

- > Visite du réseau : détermination de son état et relevé des pathologies
- > Intégration des évolutions communales pressenties en termes de volume et d'important de trafic
- > Proposition d'une technique appropriée de confortement, de réparation ou de construction,
- > Etablissement d'une évaluation des travaux adaptés, assorti d'un planning de réalisation envisagé, selon les priorités retenues par la Collectivité.

1.3. Missions optionnelles :

Le Syndicat de la Voirie peut également :

- Produire ou mettre à jour le tableau de classement des voies communales
- Établir des permissions de voirie pour occupation du domaine public, arrêtés d'alignement, arrêtés de circulations...

2) INGÉNIERIE PATRIMONIALE SUR OUVRAGES D'ART

Le Syndicat Départemental de la Voirie propose également à ses adhérents, d'assurer la gestion de leur patrimoine d'ouvrages d'art, par le biais de diagnostics.

Ceux-ci permettent la réalisation du dossier d'ouvrage, contrôle annuel et inspection détaillée, contribuant ainsi à :

- > Une meilleure connaissance de ce patrimoine
- > L'identification d'éventuelles pathologies et leurs réparations
- > L'organisation de travaux d'entretien réguliers et ciblés
- > La sécurisation, dans ce domaine, de l'action communale.



3) INGÉNIERIE DE PROJET

Le Syndicat de la Voirie propose à ses adhérents, des missions d'ingénierie adaptées et spécifiques à chaque aménagement.

Les opérations concernent tout aménagement des surfaces planes situées sur le domaine public ou privé des

Collectivités : avenues, rues et voirie communale, aménagements de places publiques, parkings, aires de stationnement, voies piétonnes et itinéraires cyclables, voies primaires de desserte, lotissement, zones d'activité, aménagements paysagers, projet spécifique de valorisation patrimoniale, plans de circulation, études de sécurité ...

Les missions proposées par le Syndicat de la Voirie s'adaptent aux souhaits des Collectivités. Elles peuvent être les suivantes :

Assistance à maîtrise d'ouvrage :

- Coordination sur enfouissement de réseaux
- Accompagnement des Maîtres d'ouvrage dans la recherche de financement, ingénierie financière
- Accompagnement des Maîtres d'ouvrage dans la recherche de subvention : DETR, DSIL, FONDS VERT, amende de police, revitalisation des petites Communes, subventions spécifiques...

Maîtrise d'œuvre :

- Étude de faisabilité
- Esquisse, Avant-Projet, projet
- Étude environnementale, Dossier Loi sur l'Eau
- Constitution du dossier de consultation des entreprises si souhait de la Collectivité
- Dossier d'exécution et suivi des travaux
- Vérification des états d'acomptes des entreprises et gestion financière des opérations,
- Assistance aux opérations de réception de travaux
- Autres missions : études de sol, levés topographiques, SPS, PAVE, ...



4) RÉALISATION D'OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Le Syndicat de la Voirie réalise des travaux de voirie soit :

- > Par le biais de ses équipes internes disposant d'un parc conséquent de matériels
- > Par le biais de prestataires extérieurs après mise en concurrence préalable.

Les travaux peuvent être les suivants :

- Travaux d'aménagement urbain : Place publique, parking, voie urbaine, voie piétonne, voie cyclable
- Travaux de voirie de lotissement
- Travaux de voirie de tout type : Calibrage, renforcement, couche de surface, enduits, point à temps automatique, enrobeur-projeteur
- Travaux d'enduit coulés à froid, d'enrobés à chaud
- Travaux sur ouvrages d'art : Réparation, confortement ou construction de pont sur domaine communal
- Travaux d'aménagement paysager
- Travaux de signalisation horizontale
- Travaux d'hydrocurage, nettoyage de voies.



5) PRESTATIONS DE SERVICES

Le Syndicat de la Voirie propose un panel de prestations de services à disposition des Collectivités adhérentes. Les prix sont issus de mise en consultation permettant l'obtention de prix attractifs.

Les prestations suivantes sont proposées :

Vente :

- Panneaux de signalisation de police, directionnels, plastique,
- Emulsion de bitume, enrobés à froid,
- Panneaux de rues et numéros de maison,
- Mobilier urbain, radars pédagogiques, coussins berlinois, miroirs,
- Granulats et gravillons,
- Produits béton, bordures, PVC, géotextile, béton prêt à l'emploi

Location :

- Camions, camions-bennes, fourgons, nacelle, pelle hydraulique,...

Travaux :

- Marquage aux sols
- Pose de toute signalisation
- Hydrocurage, aspiration des voies.



Annnonce du changement de Directeur Général du Syndicat Départemental de la Voirie

Monsieur Gilles PARISI souhaitant faire valoir ses droits pour une retraite bien méritée, sera remplacé, à compter du 1^{er} Janvier 2024, par **Monsieur Sébastien CODET**.

